

# CIRCULAIRE D'INFORMATIONS

CHAMPIONNAT NATIONAL DE DANSE COLLEGE

Mardi 4 juin 2019 à Hérouville St Clair



**UGSEL** 2019  
CHAMPIONNAT DE FRANCE  
DANSE COLLEGE  
Théâtre d'Hérouville-Saint-Clair



Attitude  
Diffusion



Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique

277, rue Saint-Jacques 75240 PARIS cedex 05

Tél 01 44 41 01 95

Crédit  Mutuel



## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX, ASPECTS PRATIQUE et LOGISTIQUES**

### **Le COMITÉ ORGANISATEUR**

UGSEL CALVADOS, 535 boulevard de la paix, 14200 Hérouville Saint-Clair

Tel : 02 31 94 36 34

Email: [comitecalvados@ugsel.net](mailto:comitecalvados@ugsel.net)

### **LIEUX de la COMPETITION**

Théâtre d'Hérouville-Saint-Clair, 1 Square du Théâtre 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.

### **ACCUEIL**

Le passage par l'accueil est **obligatoire** le lundi soir **ou** le mardi matin.

Accueil des délégations au collège Saint Michel, 126 boulevard du grand Parc 14200 Hérouville Saint-Clair, le lundi soir 17h30-19h30.

Accueil des délégations sur le site du théâtre le mardi matin de 8h00 à 8h20.

### **QUESTIONNAIRE**

A renvoyer à l'UGSEL Calvados **IMPERATIVEMENT** pour le **vendredi 10 mai par mail** [comitecalvados@ugsel.net](mailto:comitecalvados@ugsel.net)

Et par courrier au plus tard le vendredi 17 mai accompagné du règlement à l'UGSEL Calvados, 535 boulevard de la paix, 14200 Hérouville Saint-Clair.

### **HEBERGEMENT**

Une liste d'hôtel est disponible sur le site de l'UGSEL nationale. Attention cérémonie du 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement en Normandie d'où beaucoup d'hébergements saturés.

Chaque établissement est responsable de la réservation de ses chambres.

### **RESTAURATION du mardi midi et soir**

Repas chaud à table le mardi midi proposé par l'organisateur au prix de 7,50€. A renseigner sur le questionnaire, le **règlement devra être effectué par chèque à l'ordre de l'UGSEL Calvados au plus tard pour le 17 mai.**

Pour le mardi soir possibilité de réserver les paniers repas proposés par le comité organisateur.

Tous les paniers repas (6,10€) commandés seront facturés et non remboursables.

Passé le vendredi 17 mai, aucune commande ne sera prise en compte que ce soit pour le repas du midi ou les paniers repas.

### **RESTAURATION du lundi soir**

Les repas du lundi soir ne sont pas pris en charge par l'organisateur. Nous vous incitions à vous rendre au Centre Commercial d'Hérouville Sait-Clair (proche de du théâtre avec possibilité de parking). Quartier du Val 14200. FLUNCH jusqu'à 21h30 ; McDonald jusqu'à 22h30 ; KFC jusqu'à 23h00.

### **DROITS D'ENGAGEMENT**

11,50€ par compétiteur

### **BUVETTE**

Une buvette est mise à disposition des enseignants et des élèves et proposera rafraichissements et gourmandises pour quelques euros.

## TRANSPORT

Pour les délégations venant en train, il n'y a pas de navettes prévues, car la ville a son réseau de bus régulier entre 6h et minuit. (Information sur [www.twisto.fr](http://www.twisto.fr)). Cependant si les groupes se signalent suffisamment à l'avance, un prestataire local pourra être envisagé au frais des délégations.

## PRIMES KILOMETRIQUES

La prime kilométrique versé en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur une base proposée par l'UGSEL Nationale, par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour : référence dicoroute).

## SOUVENIR ET PASTORALE

Un tee-shirt sera offert à chaque compétiteur. Des récompenses sont prévues pour les **gagnants des podiums**, le prix de la **chorégraphie la plus originale** et le **prix du/de la meilleur(e) danseur(se) interprète**, ainsi que pour les deux **chorégraphies remarquées** par le vote du public.

Chaque compétiteur possédera un message pour faire vivre le projet pastoral.

Un temps pastoral sera donné à l'ouverture du championnat afin de confier cette journée au seigneur.

## RESPONSABILITE

Les accompagnateurs ayant une licence **UGSEL obligatoire** (professeurs EPS, parents ou autres) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs participants danseurs et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour. De plus, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## **RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

Pour toute question technique et sportive, contacter Geoffrey BRASSART, Responsable Technique des Compétitions : [g-brassart@ugsel.org](mailto:g-brassart@ugsel.org)

## REGLEMENTS

Se référer aux règlements Généraux et Spécifiques 2016-2020 (saison 2018-2019) parus sur le site de l'UGSEL Nationale : [www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)

## REPRESENTANTS DU BUREAU NATIONAL

Romain LHEMERY et Didier CATTART

## DIRECTRICE DE LA COMPETITION

Magali DEBEAUPTE- Responsable de la Commission Technique National danse.

## RESPONSABLE DU COMITE D'ORGANISATION

Bertrand LAHAYE

## CHARTRE ETIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive. (Cf Charte éthique et Sportive de l'UGSEL à retrouver en page 6 du document).

## JURY

Un jury de compétition est composé de membres de la CTN et de professionnels enseignants spécialistes.

## LICENCES

**Elles sont obligatoires et seront vérifiées avant la compétition au moment de l'accueil. Elles serviront de laissez passer pour entrée dans le théâtre. Elles devront être matérialisées, chaque élève devra présenter sa licence pour accéder au théâtre.**

Les licences sont désormais dématérialisées mais imprimables par l'enseignant EPS à partir d'UGSELNET. Chaque enseignant devra imprimer les licences de ses qualifiés avant de venir au championnat national.

Rappel Article 7 des Règlements Généraux : Lors des championnats UGSEL, la licence peut être présentée sous différentes formes : - Listing des licenciés extrait d'Usport (sur papier ou sur support numérique). - Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique). Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

Rappel Article 9 des Règlements Généraux : Conformément à l'article 12 des statuts de l'UGSEL Nationale et à l'article 11.1 des statuts des comités, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre UGSEL, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité.

## USPORT

Il n'y a pas d'inscription à réaliser sur Usport. L'inscription sur Usport réalisée afin de participer aux compétitions qualificatives suffit.

Lors de la Commission de qualification, le **lundi 6 mai 2019**, les qualifiés de chaque territoire seront remontés au niveau national par le Responsable Technique des Compétitions.

Les enseignants devront ensuite obligatoirement sur USPORT :

- Supprimer les élèves qualifiés au Championnat National mais qui ne participeront pas.
- Modifier, si besoin, la composition des équipes et ce au plus tard 96 heures avant le début des championnats, soit avant le 31 mai 2019 10h00.

Aucune modification ne sera prise en compte sur place hors du cadre des exceptions prévues par le règlement.

## REGLEMENT DISCIPLINAIRE

Conformément au Titre V : Réclamations et Procédures Disciplinaire des Règlements Généraux : Article 28 Réclamations : « Chaque règlement spécifique sportif d'une discipline prévoit les procédures de réserve ou de réclamation. La CTN en premier ressort et la CNAS en appel ne peuvent être saisis par l'établissement qui pose une réclamation technique que si celle-ci a été instruite le jour même du championnat national. Conformément à l'article 42 des Statuts, la CSRL statue en dernier ressort sur tout objet de réclamation sportive technique et réglementaire dans un délai d'un mois à compter de la saisine par le Président de la CNAS ou/et de la CTN » Article 29 Sanctions et Instances Disciplinaires : « Les décisions d'interruption, de suspension ou d'exclusion qui demeurent de la seule compétence des juges ou arbitres, n'ont d'effets que dans le temps et sur les lieux des épreuves. Au-delà, les licenciés, les établissements adhérents ou tous autres participants à des championnats nationaux, qui manqueraient aux règlements ou à la charte éthique et sportive, nuiraient au bon fonctionnement de l'UGSEL, à sa notoriété ou ses valeurs, pourraient faire l'objet d'une procédure conduisant à d'éventuelles sanctions disciplinaires. Ces procédures ne peuvent découler que de l'application du règlement disciplinaire de l'UGSEL ou du règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage. Ceux-ci sont conformes au Code du sport ou à toutes dispositions légales ou réglementaires qui viendraient à s'y substituer. Les sanctions disciplinaires ne peuvent être prononcées que par les commissions disciplinaires prévues dans ces règlements.

## VOL

L'UGSEL Calvados décline toute responsabilité en cas de vol, d'oubli ou de perte de matériel et d'objets personnels. Veuillez à ne rien laisser dans les loges et vestiaires.

## LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage au cours de ce championnat selon les modalités arrêtées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Dans cette éventualité, il est rappelé que tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir fournir l'ordonnance prescrivant ces médicaments. Se référer également aux articles 2 et 29 des Règlements Généraux Sportifs de l'UGSEL.

## LE THEATRE

En raison du nombre important de groupes à se produire lors de la représentation, du peu de temps dont nous disposons pour la journée, et pour que le spectacle soit suffisamment rythmé et fluide nous sommes dans l'obligation d'imposer de nombreuses contraintes à toutes les AS qui représenteront leur région pour ce premier championnat National.

Sécurité : Les accessoires sont autorisés sur scène. S'ils ne sont pas ignifugés ils doivent être transportables par une personne seule.

Scène : Dimension 16m d'ouverture, 11m de profondeur

Tapis de danse noir au sol

Entrée et sortie possible Côté cours (droite face à la scène) et jardin (gauche face à la scène).

Pas d'entrée possible en fond de scène mise en place d'un cyclo.

5 pendrillons de chaque côté de la scène

Noir scène après chaque production

Fond de scène : un cyclo, éclairé rouge ou bleu, éteint gris.

Pas de projection possible

Lumière : deux ambiances possibles, chaude ou froide.

Musique : support en clef USB uniquement

Coulisses : espace en arrière scène de 10,5m X 19m, pour tous les groupes. Un temps sera donné avant le spectacle pour la préparation. Tous les danseurs sont costumés avant la représentation. Au moment du spectacle les élèves seront dans la salle comme spectateurs. Ils deviendront danseurs environ deux chorégraphies avant leur passage. L'échauffement devra être fait avant le spectacle afin de juste réveiller et garder au chaud les muscles pendant de spectacle. Une circulation sera instaurer dans la salle pour les déplacements entre les chorégraphies afin qu'il n'y ait pas de déplacements pendant une prestation. Le respect de tous est demandé pendant les différentes représentations. Les danseurs quitteront leurs costumes uniquement quand l'ensemble du spectacle sera terminé.

Filage : Durée maximal de répétition : 9 à 10mn par groupe « de signal à signal », avec le responsable de chaque groupe en régie. Quand le groupe à utilisé ses 10mn, il quitte la salle et la scène.



**UGSEL**  
Fédération Sportive Éducative  
de l'Enseignement Catholique

# CHARTRE

## ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.

**ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !**

UGSEL  
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05  
TÉL. : 01 44 41 48 50 - [www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)

